SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

Rapport annuel
2014-2015

Minister of Municipal Affairs and Housing

777 Bay Street
Toronto (Ontario) M5G 2E5
Tel. (416) 585-7000
Fax (416) 585-6470
www.mah.gov.on.ca

Ministre des Affaires municipales et du Logement

777, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 2E5
Tél. : 416 585-7000
Télec. : 416 585-6470
www.mah.gov.on.ca

Ontario

À L'ATTENTION DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour l'information de Votre Honneur et celle de l'Assemblée législative, le rapport annuel et les états financiers vérifiés de la Société d'hypothèques de l'Ontario pour l'exercice 2014-2015.

Il s'agit du dernier rapport annuel de la Société. Le 1er avril 2015, la Société a été dissoute, et son actif, son passif ainsi que ses droits, obligations et fonctions ont été transférés à la Société ontarienne d'hypothèques et de logement.

Le tout respectueusement soumis,

_____

Ministre des Affaires municipales et du Logement

777 Bay Street, 2nd Floor
Toronto (Ontario) M5G 2E5
Tel: (416) 585-6455
Fax: (416) 585-7330

777, rue Bay, 2e étage
Toronto (Ontario) M5E 2E5
Tél. : 416 585-6455
Téléc. : 416 585-7330

Ontario

Ontario Mortgage and Housing Corporation

Société ontarienne d'hypothèques et de logement

À L'ATTENTION DE L'HONORABLE
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous présenter, au nom l'ancien conseil d'administration, un exemplaire du Rapport annuel de la Société d'hypothèques de l'Ontario et des états financiers vérifiés pour l'exercice 2014-2015.

Il s'agit du dernier rapport annuel de la Société. Le 1er avril 2015, la Société a été dissoute, et son actif, son passif ainsi que ses droits, obligations et fonctions ont été transférés à la Société ontarienne d'hypothèques et de logement.

Les administrateurs et dirigeants ont été révoqués et le compte bancaire de la Société a été fermé.

Le tout respectueusement soumis,

_____

Janet Hope
Ancienne présidente, Société d'hypothèques de l'Ontario

Message de la présidente

En tant qu'ancienne présidente, j'aimerais remercier mes collègues du conseil d'administration de la Société d'hypothèques de l'Ontario, les dirigeants de la Société et le personnel du ministère pour leurs réalisations au chapitre de la gestion et de la surveillance de la Société en 2014-2015.

Je les remercie également d'avoir appliqué la directive du gouvernement de dissoudre la Société d'hypothèques de l'Ontario et de transférer son actif, son passif ainsi que ses droits, obligations et fonctions à la Société ontarienne d'hypothèques et de logement (SOHL) en date du 1er avril 2015.

Une fois que le ministre aura approuvé le présent rapport annuel et les états financiers vérifiés pour 2014-2015, les responsabilités administratives de la Société et ses obligations relatives à la production de rapports prendront fin.

Enfin, j'aimerais exprimer ma reconnaissance au conseil d'administration du SOHL, qui assurera désormais l'exécution des programmes de la SHO.

Janet Hope
Ancienne présidente, Société d'hypothèques de l'Ontario

Rapport annuel de la Société d'hypothèques de l'Ontario 2014-2015

INTRODUCTION

Le 1er avril 2015, conformément aux modifications apportées à la *Loi sur la Société ontarienne d'hypothèques et de logement* et à la *Loi sur le développement du logement*, la Société d'hypothèques de l'Ontario (SHO) a été dissoute, et la Société ontarienne d'hypothèques et de logement (SOHL) a pris en charge son actif, son passif ainsi que ses droits, obligations et fonctions. Le présent document est donc le dernier rapport annuel de la Société.

La Société d'hypothèques de l'Ontario était un organisme provincial prorogé aux termes de la *Loi sur le développement du logement* à titre de société par actions régie par la *Loi sur les sociétés par actions* et relevant du ministre des Affaires municipales et du Logement. Elle accomplissait certaines tâches spécifiques en rapport avec les hypothèques dont la province de l'Ontario était responsable. Le ministre était le seul actionnaire de la Société d'hypothèques de l'Ontario et en détenait la fiducie pour la province de l'Ontario.

À la suite d'une vente d'actifs mandatée par le Groupe d'étude du gouvernement sur les organismes, conseils et commissions en 1997, la Société d'hypothèques de l'Ontario était responsable de la gestion d'un petit portefeuille résiduel d'hypothèques en date du 31 mars 2015.

La Société détenait un compte bancaire à son propre nom, et ses finances ne faisaient pas partie des livres comptables de la province. Elle s'autofinançait et ne recevait aucun paiement de transfert de la part du ministère des Affaires municipales et du Logement. Ses dépenses directes d'exploitation étaient couvertes par les revenus qu'elle générait. Le revenu qui ne servait pas à couvrir les dépenses d'exploitation était transféré au Trésor provincial.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la SHO était constitué par le ministre des Affaires municipales et du Logement à qui il devait rendre compte. Il assurait la bonne exécution du mandat de la Société.

Le conseil d'administration se composait de six membres et bénéficiait du soutien administratif de fonctionnaires provinciaux du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Juste avant la dissolution de la Société, les membres du conseil d'administration étaient les suivants :

- Janet Hope, présidente
- Jim Cassimatis, vice-président
- Beverley Thomas-Barnes, trésorière et membre
- Keith Extance, membre
- Suzanne Graves, membre
- Ralph Walton, membre

Ces administrateurs ont été révoqués le 1er avril 2015.

MANDAT

Le mandat de la SHO était avant tout de nature financière et découlait de son ancien rôle, qui consistait à fournir des prêts hypothécaires consolidés directement du gouvernement.

Responsabilité n° 1

Exercer une diligence raisonnable dans le traitement du portefeuille actuel d'hypothèques afin de déterminer l'admissibilité à la quittance électronique.

- Examiner les dossiers individuels afin de déterminer si les hypothèques ont été acquittées et si la quittance peut être enregistrée.
- Confirmer aux débiteurs hypothécaires les montants dus et les obligations dans le cadre des programmes hypothécaires.

Responsabilité n° 2

Gérer et administrer le portefeuille des titres non négociables comportant des hypothèques à remboursement conditionnel (non-paiement) de la Société établi dans le cadre du programme de logement.

- Certains de ces prêts sans intérêts sont d'une durée de 15 ans. Après cinq ans, le solde impayé du principal était réduit de 10 % par année.
- D'autres prêts sans intérêts ont une échéance de 35 ans. Après la 11^{e} année du prêt hypothécaire, l'hypothèque était réduite de 1/15^{e} du capital non remboursé. En cas de défaut de remboursement, conformément aux exigences du programme, le solde impayé du principal était échu et exigible.
- Lorsque les quittances électroniques sont devenues obligatoires, la SHO devait enregistrer toute quittance ou cessation de paiement des prêts hypothécaires au Bureau d'enregistrement immobilier approprié.

Responsabilité n° 3

Gérer les portefeuilles de titres négociables et non négociables de la Société et délivrer au besoin les quittances électroniques.

- Les prêts négociables sont sans intérêt et ont une échéance de remboursement de 15 ans. Certains de ces prêts négociables sans intérêt nécessitent des paiements mensuels du principal, de la 11^{e} année jusqu'à l'échéance.
- Certains d'entre eux sont des prêts négociables sans intérêt dont l'échéance est de 35 ans qui nécessitent un paiement intégral du principal à l'échéance.
- En outre, la SHO a recueilli, au nom du ministère, des revenus provenant du programme Home Ownership Made Easy (HOME), à savoir des paiements de loyer et de prêts hypothécaires à remboursement différé perçus au nom du ministère par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Aux termes d'un accord de cession entre la SHO, la SOHL et la SCHL, c'est la SOHL qui recevra les revenus de ce programme à compter du 1er avril 2015.

ACTIVITÉS EN 2014-2015

1. Administration des prêts hypothécaires

Le portefeuille de la Société était en déclin étant donné qu'aucun prêt hypothécaire direct n'a été accordé depuis 1978 et qu'aucun autre nouveau prêt n'a été accordé depuis 1992. Par conséquent, les activités de la Société comprenaient la gestion du reste du portefeuille et l'émission de quittances électroniques relatives aux hypothèques enregistrées au profit de la Société.

Toutes les demandes par écrit et par téléphone relatives au portefeuille hypothécaire ont été traitées par le personnel du ministère des Affaires municipales et du Logement. Ce personnel était également responsable de la maintenance et de la mise à jour de la base de données des prêts hypothécaires.

La Société a continué de recueillir des fonds provenant des quittances hypothécaires. Les fonds produits par la Société ont été versés au Trésor. Le montant variait d'une année à une autre, mais on constatait clairement une tendance à la baisse puisque les activités de la Société connaissaient un déclin.

2. Activités du conseil

Le Conseil a tenu deux réunions pendant l'exercice 2014-2015 : l'assemblée générale annuelle tenue le 12 juin 2014 et une autre réunion qui a eu lieu le 15 octobre 2014.

3. Soutien administratif

Les employés suivants du ministère étaient les membres de la direction de la Société nommés par le ministre.

La trésorière, Beverley Thomas-Barnes, était responsable de l'administration financière de la Société.

La présidente-directrice générale, Alison Coke, était responsable de la gestion des opérations quotidiennes de la Société.

La secrétaire générale, Margaret Booth, était responsable de ce qui suit :

- organiser les réunions du conseil d'administration et y participer;
- rédiger les procès-verbaux des réunions du conseil;
- veiller à ce que la présidente approuve et cosigne les procès-verbaux des réunions du conseil.

En outre, d'autres membres du personnel du ministère soutenaient au besoin la présidente-directrice générale, la trésorière et la secrétaire générale dans l'exercice de leurs fonctions.

4. Conformité à la Directive concernant les organismes et les nominations

En 2014-2015, la Société était pleinement en conformité avec la Directive concernant les organismes et les nominations.

NATURE DES OPÉRATIONS

Dans le but de soutenir le portefeuille d'hypothèques non négociables qui arriveront à échéance en 2015 et d'autres prêts hypothécaires négociables impayés qui arriveront à échéance en 2024, les activités opérationnelles courantes de la Société étaient les suivantes :

- enregistrer les quittances hypothécaires électroniquement dans les bureaux d'enregistrement immobilier, et s'assurer que la Société était retirée du titre de propriété relativement aux prêts acquittés précédemment, mais dont les quittances n'avaient pas été enregistrées;

- mettre à jour la base de données des prêts hypothécaires impayés de la Société en inscrivant les paiements et en consignant les soldes hypothécaires;

- prendre connaissance des communications avec les compagnies d'assurance relativement aux prêts hypothécaires et y répondre;

- rédiger les sommaires financiers des revenus provenant des comptes et les soumettre à la Direction de la planification et du contrôle financiers du ministère;

- administrer des prêts hypothécaires faisant l'objet d'une vente, d'une faillite, d'une infraction au code du bâtiment et d'une vente pour acquitter les impôts;

- assurer la liaison avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement concernant le reste des prêts hypothécaires, des immeubles donnés à bail et des prêts hypothécaires à remboursement différé, comme l'indique le titre;

- recevoir les paiements mensuels qui constituent la part de la Société des prêts hypothécaires administrés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les verser au Trésor;

- répondre, au nom du ministère, aux demandes d'information téléphoniques que reçoit la Société.

RENDEMENT AU COURS DE L'EXERCICE 2014-2015

1. Rendement opérationnel

La Société était en mesure d'exécuter toutes ses fonctions opérationnelles au cours de l'exercice 2014-2015 ainsi que l'exigeait son mandat.

2. Rendement financier

La Société a géré les prêts hypothécaires dont elle était responsable, y compris les fonds qu'ils généraient conformément aux directives et politiques financières applicables, ainsi qu'aux dispositions des ententes hypothécaires individuelles.

En ce qui a trait à l'administration et au suivi des prêts hypothécaires, la Société s'est employée, en priorité, à faire preuve de diligence raisonnable et à s'assurer que les revenus qui lui étaient dus et, par voie de conséquence, qui étaient dus au Trésor, ont été perçus et gérés de manière appropriée.

La vérification effectuée par Weiler & Company pour l'exercice 2014-2015 est jointe.

3. Analyse des écarts

Les écarts entre le budget est les chiffres réels sont attribuables au fait que le budget s'appuie sur des moyennes historiques mais que les revenus et charges réels varient considérablement d'un exercice à l'autre et sont difficiles à prévoir.

4. Engagement à assurer une bonne gestion et conformité

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur la Société ontarienne d'hypothèques et de logement* et à la *Loi sur le développement du logement*, la SHO a été dissoute, et son actif, son passif ainsi que ses droits, obligations et fonctions ont été transférées à la SOHL. Ce jour-là, ses administrateurs et dirigeants ont été révoqués. Son compte bancaire a été fermé.

777 Bay Street, 14th Floor
Toronto ON M5G 2E5
Tel: (416) 585-6455
Fax: (416) 585-7330

777, rue Bay, 14e étage
Toronto (Ontario) M5E 2E5
Tél. : 416 585-6455
Téléc. : 416 585-7330

Ontario

Ontario Mortgage and Housing Corporation

Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Responsabilité de la direction par rapport aux états financiers

Les états financiers ci-joints de la Société d'hypothèques de l'Ontario ont été établis conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public canadien et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers requiert nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les transactions touchant la période comptable actuelle ne peuvent être conclues avec certitude que pendant les prochaines périodes. Les états financiers ont été adéquatement préparés selon des seuils d'importance relative raisonnables, et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 18 juin 2015.

La direction dispose d'un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible en tout temps.

Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet la délégation de pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue périodiquement de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes, et les conclusions sont présentées à la direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Il examine et approuve les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Weiler & Company de Guelph. La responsabilité de Weiler & Company est de donner son avis à savoir si les états financiers présentent une image fidèle conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur indépendant, qui figure à la page suivante, résume la portée de l'examen de Weiler & Company et son avis.

Au nom de la direction,

Alison Coke
Présidente-directrice générale

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport du vérificateur indépendant	2
États financiers	
Bilan	3
État des résultats d'exploitation	4
État de variation des actifs financiers nets (dette)	5
État des flux de trésorerie	6
Notes accompagnant les états financiers	7

WEILER & COMPANY
CHARTERED ACCOUNTANTS

Dennis J. Weiler, CPA, CA, LPA
Martha M. Zettle, CPA, CA, LPA, TEP
CPA (Illinois)
Lori A. Halliday, CPA, CA, LPA
Dan J. Waterston, CPA, CA-IT, LPA, CISA
Michael J. Kerr, CPA, CA, LPA
Lisa A. Bursey, CPA, CA, LPA, TEP

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

À l'attention de l'actionnaire de la Société d'hypothèques de l'Ontario

Nous avons vérifié les états financiers de la **Société d'hypothèques de l'Ontario**, qui sont constitués du bilan en date du **31 mars 2015**, des états des résultats d'exploitation, de variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie relatifs à l'exercice terminé à cette date et d'un résumé des politiques comptables importantes et autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction par rapport aux états financiers

La direction de la Société est responsable de la préparation et de la représentation fidèle des états financiers, conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives découlant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous respections des exigences déontologiques et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Une vérification inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la représentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société d'hypothèques de l'Ontario au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables du secteur public du Canada.

Weiler & Company
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Guelph (Ontario)
Le 18 juin 2015

Unit 3, 512 Woolwich Street, Guelph (Ontario) N1H 3X7 www.Weiler.ca
519-837-3111 1-888-239-3111 Fax 519-837-1049

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

BILAN AU 31 MARS 2015

	2015 ($)	2014 ($)
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	0	432 964
Somme à recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	10 722	6 801
Somme à recevoir du ministère des Finances	51	0
Somme à recevoir de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement	399	0
Comptes débiteurs divers	0	416
Prêts hypothécaires	0	37
	11 172	440 218
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	11 077	3 236
Somme à verser au ministère des Finances	0	3 678
Somme à verser à l'actionnaire	50 351	470 681
	61 428	477 595
DÉFICIT ACCUMULÉ	(50 256)	(37 377)

Voir les notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015 Budget ($)	2015 Réel ($)	2014 Réel ($)
REVENUS			
Recouvrement d'avances hypothécaires	25 000	0	0
Frais de quittance	12 700	469	3 269
Intérêts créditeurs	2 600	3 482	4 138
	40 300	3 951	7 407
CHARGES			
Honoraires	10 700	16 826	8 984
Frais de bureau	0	4	1
Frais d'administration des prêts hypothécaires	0	0	16
Frais de quittance	15 000	0	26 911
Frais bancaires et intérêts	400	0	3
	26 100	16 830	35 915
DÉFICIT pour l'exercice	14 200	(12 879)	(28 508)
DÉFICIT au début de l'exercice		(37 377)	(8 869)
DÉFICIT en fin d'exercice		(50 256)	(37 377)

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

ÉTAT DE VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015 Budget ($)	2015 Réel ($)	2014 Réel ($)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT (DÉFICIT) pour l'exercice	14 200	(12 879)	(28 508)
(Augmentation) Diminution des charges payées d'avance	0	0	1 243
(DIMINUTION) AUGMENTATION des actifs financiers nets	14 200	(12 879)	(27 265)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE) au début de l'exercice	(37 377)	(37 377)	(10 112)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE) en fin d'exercice	(23 177)	(50 256)	(37 377)

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015 ($)	2014 ($)
LIQUIDITÉS FOURNIES PAR (UTILISÉES POUR) LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit pour l'exercice	(12 879)	(28 508)
Variations d'éléments hors caisse du fonds de roulement		
(Diminution) Augmentation de la somme à verser au ministère des Finances	(3 729)	2 523
(Augmentation (Diminution) de la somme à recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	(3 922)	43 388
Diminution des comptes débiteurs divers	416	55
(Augmentation) Diminution des charges payées d'avance	0	1 243
(Augmentation) de la somme à recevoir de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement	(399)	0
Diminution des prêts hypothécaires	37	233
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	7 842	1
	(12 634)	18 935
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution des sommes dues au ministère des Affaires municipales et du Logement	(420 330)	(65 857)
DIMINUTION NETTE DES LIQUIDITÉS	(432 964)	(46 922)
LIQUIDITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	432 964	479 886
LIQUIDITÉS, FIN DE L'EXERCICE	0	432 964

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

NATURE DES OPÉRATIONS

La Société a été constituée en 1948 en vertu de la *Corporations Act* et est restée active jusqu'au 1er avril 1982, date à laquelle ses actifs, passifs et l'avoir de son actionnaire ont été transférés à la Société foncière de l'Ontario (SFO). La SFO a cessé ses opérations le 31 mars 1987 et la Société a alors repris ses activités en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario et certains actifs et passifs de la SFO lui ont été transférés. Le reste des actions de la Société est détenu en fiducie pour la Couronne du chef de l'Ontario (la province). Le 1er octobre 1994, le reste des actions et tous les actifs et les passifs de la Société ont été transférés du président du Conseil de gestion du gouvernement au ministre des Affaires municipales et du Logement (anciennement le ministre du Logement). La Société verse à la province des fonds sous forme de dividendes provenant des gains de l'exercice en cours et des recouvrements du capital provenant des prêts hypothécaires et des biens immobiliers.

Conformément à une politique gouvernementale, la Société a vendu la plus grande partie de son portefeuille hypothécaire au cours de l'exercice clos le 31 mars 1988. Des parties du reste du portefeuille pourraient être vendues à l'avenir. La Société a conclu un accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'administrer le reste des prêts.

La Société offre certains programmes incitatifs en matière de logement et entreprend des opérations au nom du ministère des Affaires municipales et du Logement et de ses organismes et sociétés de la Couronne connexes. Lorsque des fonds sont déposés dans le compte bancaire de la Société relativement à ces opérations, cette dernière gagne des intérêts sur ces fonds. Lorsque des prêts hypothécaires sont administrés dans le cadre de ces programmes, les frais d'administration reviennent à la Société et sont comptabilisés comme étant des revenus de cette dernière. La Société administre également un portefeuille de baux immobiliers et de prêts hypothécaires à remboursement différé pour le ministère des Affaires municipales et du Logement.

Les salaires, avantages sociaux et autres charges administratives de la Société sont assumés par le ministère des Affaires municipales et du Logement.

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes élaborées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. La Société a appliqué les principales conventions comptables suivantes:

(a) CONSTATATION DES PRODUITS

Le revenu provenant de la vente de biens immobiliers est constaté lorsque les titres sont transférés à l'acheteur. Tout autre revenu est constaté au moment de sa réception.

(b) PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Les prêts hypothécaires se rapportent au montant du principal non remboursé plus les intérêts courus, moins les versements hypothécaires et le montant de la provision pour pertes.

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(c) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse. Ils sont évalués en fonction de la valeur du marché, la variation de la valeur du marché étant constatée dans le revenu net de l'exercice, à moins que la valeur du marché ne puisse être déterminée d'emblée.

(d) UTILISATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES

Conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses concernant les montants déclarés des actifs et des passifs, la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues régulièrement et, à mesure que des rajustements sont nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues. Les actifs et les passifs qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses importantes pour déterminer les valeurs comptables comprennent les comptes débiteurs, les immobilisations, les écarts d'acquisition et les créditeurs et les charges à payer.

2. PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

La Société ne compte aucun prêt hypothécaire non remboursé en fin d'exercice (2014 – 1).

3. DÉFICIT ACCUMULÉ

	2015 ($)	2014 ($)
CAPITAL SOCIAL		
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires		
Émises		
10 actions ordinaires pour	10	10
DÉFICIT		
Solde en début d'exercice	(37 387)	(8 879)
Déficit pour l'exercice	(12 879)	(28 508)
Solde en fin d'exercice	(50 266)	(37 387)
Déficit accumulé	(50 256)	(37 377)

4. CHIFFRES BUDGÉTISÉS

Les chiffres budgétisés sont fournis aux fins de comparaison et proviennent des estimations approuvées par le conseil d'administration.

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 1er avril 2015, l'actif, le passif, les droits et les obligations de la Société d'hypothèques de l'Ontario ont été transférés à la Société ontarienne d'hypothèques et de logement, et la Société a été dissoute.